

L'empêcheur de croire en rond

GoZias

HEBDO 595

12^{ème} année - semaine du 17 au 23 octobre 2019 - 2 €

SOCIÉTÉ > 12

La déchéance
de la parole publique

LITURGIE > 16

Une veuve qui sait
ce qu'elle veut


SOCIAL > 11

Le dialogue social
passé à la moulinette

CULTURE > 14

De l'air du temps
au cœur du monde

Enquête sur le système Nestlé



Vittel ne coule plus de source



DÉCRYPTAGE > Immigration : débat
piégé et chasse aux sorcières

Vittel bientôt à sec ?

L'actualité nous rappelle que l'eau est un bien précieux. Même le département des Vosges, le « *château d'eau de la Lorraine* », suscite des inquiétudes. Nestlé, un des grands embouteilleurs mondiaux, pompe abondamment dans les nappes aquifères de Vittel : deux à son usage exclusif, la troisième, la plus profonde, qui alimente les habitants et se régénère insuffisamment. Comme alternative, la commission locale de l'eau proposait, en juillet 2018, la construction d'un pipeline pour aller chercher l'eau potable dans les territoires voisins... En clair, la multinationale suisse s'appropriait les trois nappes, tandis que les Vittelais étaient priés d'aller boire ailleurs. Une centaine de communes, le cinquième du département, ont adopté des délibérations contre le projet, habitants et associations se sont mobilisés... Malgré le poids du géant de l'agroalimentaire dans la vie locale, il n'est plus question de pipeline, comme l'annonçait le préfet des Vosges le 2 octobre. La bataille de l'eau n'est pas terminée pour autant, mais une étape décisive vient d'être franchie.

La devise de la multinationale, « *Puiser sans épuiser* », affirmée sans complexe, entend sans doute faire oublier quelques vétilles... Son incitation à privilégier le lait en poudre au lait maternel dans les pays qui souffrent du manque d'eau potable par exemple ou son réétiquetage de 200 tonnes de boîtes de lait périmé découvert en 2002 par la police colombienne... Le logo de Nestlé, deux oisillons dans un nid nourris par leur mère, est, semble-t-il, à revoir.

Les associations regroupées dans le Collectif Eau 88 ont multiplié réunions publiques, courriers et pétitions, sans pour autant laisser de côté une solidarité sans frontières qui a marqué des points. Le 12 février 2019, elles recevaient à Vittel des membres de l'ONG canadienne *Wellington Water Watchers*, engagée contre l'implantation de Nestlé dans le village d'Elora (province de l'Ontario). Etait également présent le Brésilien Franklin Frederick qui se bat contre le pillage transnational des eaux douces en Amérique du Sud. Il s'est opposé en particulier à la surexploitation d'une nappe phréatique à Sao Lourenço dans l'état du Minas Gerais. Avec succès, puisqu'en 2006, après plusieurs procès, Nestlé avait dû battre en retraite.

Il est a priori difficile de croire que la solution d'un pipeline ait pu être envisagée pour éviter de toucher aux prélèvements de Nestlé, avec une facture supportée par les collectivités et une augmentation de la facture d'eau pour les usagers qui ont une nappe aquifère sous leurs pieds. Pour officiellement préserver des emplois, alors que la multinationale ne cesse d'en supprimer. L'esprit le plus bienveillant ne peut que suspecter un large réseau de connivences... Son talon d'Achille aura finalement été le réchauffement climatique et la raréfaction de la ressource en eau que les autorités « compétentes » ont dû se résoudre à prendre en compte. Et encore, aiguillonnées par la détermination citoyenne qui n'a pas faibli. Comme un signal envoyé à tous ceux qui hésiteraient encore à se lever contre un système injuste. □ **Eva Lacoste** - Illustration de la Une © DR

ÉDITORIAL

Vosges : le système Nestlé

Un État dans l'État

Eva Lacoste

Implantée sur le territoire de la commune de Vittel, la multinationale suisse est accusée d'accaparer les ressources en eau pour ses usines d'embouteillage, servie par un large réseau de connivences. Les citoyens, associations, maires, qui alertent sur une exploitation intensive dans un contexte de réchauffement climatique, viennent de remporter une belle victoire d'étape. Une action en justice a par ailleurs été lancée auprès du tribunal administratif de Nancy contre la préfecture des Vosges, une conseillère départementale doit être jugée prochainement pour prise illégale d'intérêts...

Connue depuis l'époque gallo-romaine¹, la future commune de Vittel connaît un nouveau départ en 1854 lorsque Louis Bouloumié rachète à un cultivateur la source de Gérémy, réputée diurétique, et un pré de 80 ares (0,8 hectare). L'année suivante, il crée une station thermale² et a l'idée de mettre l'eau en bouteille afin de permettre aux curistes de poursuivre leur cure à domicile. La Société générale des eaux minérales de Vittel est créée en 1882, une unité d'embouteillage ultramoderne est mise en place en 1930...

En 1969, le groupe suisse Nestlé entre dans le capital à hauteur de 30 %, avant de se rendre acquéreur de la Société en 1992, détenue depuis 1979 par Guy de la Motte-Bouloumié, et de l'intégrer dans sa division Eau, *Nestlé Waters*. Dès le 10

juillet 1990, un arrêté du ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale³ accordait une autorisation d'exploiter, pour une durée de trente ans, « *l'eau de la source Bonne Source située à Vittel* » (*Journal officiel* du 29 août 1990). Du XIX^e siècle à aujourd'hui, le pouvoir municipal restera intimement lié aux intérêts de la station thermale puis aux usines d'embouteillage. Trois arrêtés étaient pris par la suite, en 2010 et 2012, mais aucun ne comporte une date de validité⁴.

Les populations : dernières servies

Pas moins de trois nappes aquifères s'étendent dans le secteur sud-ouest de Vittel. Deux nappes superficielles (formations dites du Muschelkalk et de la Lettenkohl), entre 5 et 80 mètres de



© DR

profondeur, sont le monopole de Nestlé Waters qui embouteille ses eaux minérales Hépar, Contrex et Vittel Grande Source. Dans la plus importante, à environ 250 mètres, la multinationale puise sa Vittel Bonne Source (à ne pas confondre avec Vittel Grande Source) uniquement destinée à l'exportation. Cette nappe des grès du Trias inférieur⁵ s'étend de l'Allemagne jusqu'aux Cornouailles en passant par le Bassin parisien, et alimente en eau potable les habitants des départements des Vosges, de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle. Au niveau de Vittel, elle constitue un réservoir emprisonné entre deux couches géologiques relativement imperméables qui préservent la qualité de son eau. Le hic est que cette nappe se régénère très lentement.

Sur les quelque 3 millions de mètres cubes prélevés chaque année dans la nappe profonde, les usages industriels concernent essentiellement deux entreprises qui consomment presque la moitié de la ressource en eau : Nestlé, 30 % des prélèvements, le groupe Ermitage, entreprise laitière, 18 %. Le reste est réservé à l'eau potable de Vittel et des communes avoisinantes. « Cette surexploitation par Nestlé Waters, de la nappe des grès du Trias inférieur, ne permet pas son renouvellement naturel et met en péril sa pérennité, ainsi que l'approvisionnement en eau potable des populations locales », nous résume

Jean-François Fleck, président de l'ONG Vosges Nature Environnement. *Le déficit de 800 000 mètres cubes par an correspond au prélèvement actuel de Nestlé.* » Déjà, dans les années 1970, le Bureau de recherches géologiques et minières⁶, s'inquiétait du déficit de la nappe. Ce qui n'avait pas empêché le ministère de la Santé d'accorder à Nestlé, en 1990, une autorisation d'embouteiller en eau profonde.

Sept ans de réflexion...

En 2009, le préfet des Vosges met en place une commission locale de l'eau⁷, prévue par la directive-cadre européenne. Des hommes et des femmes sont désignés pour prendre des décisions regroupées dans un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux⁸, et parmi eux des représentants d'associations de défense de l'environnement. Il s'agit, dès lors, de trouver des solutions pour remédier au déficit chronique annuel de la nappe profonde des grès du Trias inférieur, environ un million de mètres cubes dans son secteur sud-ouest à Vittel... Et Nestlé aura tout le loisir de continuer à pomper généreusement, puisque c'est en avril 2016, sept ans plus tard, que différents scénarios sont proposés. Curieusement, aucun ne prévoit une réduction des prélèvements effectués par les industriels, en particulier Nestlé Waters et la fromagerie de l'Hermitage.

Pour préserver la nappe déficitaire à Vittel, la commission locale de l'eau vote comme alternative, le 3 juillet 2018, la construction de plusieurs dizaines de kilomètres de canalisations pour aller chercher l'eau potable au sud-est de Vittel. L'eau serait pompée dans un ou deux captages autour de la commune de Valfroicourt, dans une autre nappe des grès du Trias inférieur, sans continuité avec celle de Vittel.

La nappe phréatique privatisée ?

C'est le monde à l'envers : tandis que les Vittelais pourraient être obligés de s'approvisionner en eau potable par un pipeline, la multinationale helvétique continuerait à puiser son eau minérale... pour exporter la « Vittel Bonne Source » à des milliers de kilomètres, dans des bouteilles de plastique qui vont polluer l'environnement. Pour les associations de défense de l'environnement, c'est une véritable privatisation de la nappe qui se mettrait en place. Bien mieux : étant destinée à l'exportation, en particulier en Allemagne, la « Bonne Source » bénéficie d'une exonération des surtaxes sur les eaux minérales. « Cette eau est arrachée au territoire, Nestlé ne l'achète pas et paie une taxe dérisoire à l'Agence de l'eau⁹, nous dit Bernard Schmitt, un des fondateurs du Collectif Eau 88. On peut dire que la

multinationale vend très cher une eau gratuite, qu'elle nous vole avec l'aval des autorités.»

Une victoire d'étape

La nouvelle tombait le 2 octobre 2019... dix ans après la mise en place de la commission locale de l'eau. Sous le titre « *Equilibre de la nappe des GTI (grès du Trias inférieur)* », un communiqué de presse de la préfecture des Vosges annonçait « *une solution alternative fondée sur l'optimisation des ressources locales* ». Le projet des forages dans la nappe sud-est près de Valfroicourt et l'installation de pipelines pour approvisionner la commune de Vittel sont abandonnés. « *L'objectif reste la stabilisation de la nappe profonde des grès d'ici 2021, c'est-à-dire passer de 3 milliards de litres prélevés par an à 2 milliards, nous précise Bernard Schmitt. Des mesures devront ensuite viser la reconstruction de la nappe. D'ici là, aucune autorisation nouvelle ne sera donnée, aux industriels, et notamment Nestlé et L'Hermitage⁰, seront appelés à baisser significativement leurs prélèvements.* »

Il faut désormais trouver des solutions en fonction de l'eau disponible et analyser l'ensemble de la ressource. Et si l'état de la nappe profonde du secteur sud-ouest de Vittel est bien connu, on ne dispose d'aucune information sur celui des deux nappes superficielles à l'usage exclusif de Nestlé qui embouteille ses eaux Hépar, Contrex et Vittel Grande Source. Le comble : « *Seul Nestlé le sait. Aucune donnée n'est communiquée en raison du secret industriel et commercial.* » Ce sera une des batailles à venir, dans laquelle l'Etat devra faire preuve de fermeté. Pour les associations et les citoyens, la priorité devra être donnée aux habitants, en conformité avec le code de l'environnement (L. 211-1 II). Une nouvelle page blanche s'ouvre, et si l'annonce de la préfecture a été accueillie avec satisfaction, ceux qui se sont mobilisés sont conscients de la nécessité d'une grande vigilance. L'histoire récente est là pour en témoigner...

Entourloupe sur entourloupe

Votée en juillet 2018 par la commission locale de l'eau, la solution d'un transfert depuis Valfroicourt appelait à une étude. Lancée par le Département, celle-ci avait conclu que sept millions de mètres cubes d'eau se rechargent dans la nappe et que

500 000 mètres cubes seraient prélevés. Il y aurait donc une importante disponibilité. « *Faux, rétorque Jean-François Fleck. Il n'y a pas sept millions disponibles, car il en faut six pour alimenter les cours d'eau. Et sur le million restant, 500 000 sont utilisés par les collectivités locales. Nous avons dénoncé le fait que l'information donnée à la commission locale de l'eau a été tronquée, mensongère, qu'on a pas tenu compte des six millions de mètres cubes qui vont dans les cours d'eau. Ce point figurait dans le rapport du bureau d'étude Artelia rédigé pour le Département. Mais il n'en a pas été question au moment de la présentation de l'étude à la commission. Le choix d'installer des canalisations a été approuvé sur des bases inexactes.* » Contacté par trois associations de protection de l'environnement (Oiseaux Nature, Vosges Nature Environnement, Association de sauvegarde des vallées et de prévention des pollutions) et l'association UFC Que Choisir, membres du Collectif Eau 88, l'ingénieur hydrogéologue Jean-Pierre Vançon¹ précisait cette surestimation dans son analyse.

Une fois le projet de transfert adopté par la commission locale de l'eau, le Département organisait à Vittel une « concertation publique préalable » (décembre 2018-février 2019) pour valider la décision de la commission. « *Nous n'avons pas pu nous exprimer de manière équitable, tout débat contradictoire a été refusé et nous n'avons pas été associés à l'organisation,* reprend Jean-François Fleck. *Les participants aux ateliers étaient pour les trois quarts liées à Nestlé, salariés ou retraités, sur les tables étaient disposés des informations et des questionnaires orientées... L'avis ne pouvait qu'être favorable.* »

La note : pour les citoyens

Le prix des canalisations destinées au transfert d'eau avait été estimé entre 8 et 17 millions d'euros, entre 15 et 20 millions selon d'autres sources, financé en partie par le conseil départemental des Vosges et l'Agence de l'eau. Outre Vittel, le pipeline desservirait Contrexéville, autre ville thermale dont l'eau minérale est commercialisée par Nestlé sous la marque Contrex. Selon un représentant de la firme, Christophe Klotz, le groupe contribuerait financièrement pour qu'il n'y ait aucune répercussion sur la facture d'eau. Une simple déclaration... et rien sur le coût de l'entretien. Les collectivités devaient se

préparer à mettre la main à la poche, tandis que la facture d'eau risquait de connaître des débordements.

Les rivières pourraient se trouver bien au-dessous de l'étiage (niveau annuel moyen des basses eaux), la biodiversité est menacée, le préfet vient d'imposer, pour la deuxième année consécutive, des restrictions d'eau aux habitants²... Ce qui prime c'est le chantage économique. Mais à y regarder de près, de 4 500 dans les années 1980, les emplois sont passés à environ 1 000. Et à peine la commission locale de l'eau avait-elle pris la décision de maintenir ses prélèvements, que Nestlé annonçait la suppression de 112 équivalents temps plein. Depuis une dizaine d'années, l'Etat affirme qu'on ne peut toucher à la multinationale qui n'a pourtant pas cessé de diminuer le nombre de postes avec l'automatisation de l'embouteillage. Et comme la robotisation continue à avancer et que les exigences des actionnaires se font de plus en plus pressantes, il y aura de moins en moins d'emplois. Toute cette stratégie vient de s'effondrer, mais on continue à surexploiter la nappe et à sacrifier des emplois.

L'urgence est là

Pour en finir avec ce qu'ils considèrent comme l'accaparement d'un bien commun pour des intérêts privés, cinq associations³ envoyaient plusieurs courriers au préfet des Vosges pour lui demander d'abroger les arrêtés autorisant les prélèvements de Nestlé dans la nappe profonde des grès du Trias inférieur. En l'absence de réponse, elles déposaient un recours auprès du tribunal administratif de Nancy le 17 juillet 2019 et réitéraient leur demande, seule solution pour permettre à la ressource de retrouver son équilibre, de se reconstituer et d'assurer l'alimentation en eau potable des populations locales. Le temps presse : dans un contexte de réchauffement climatique, le niveau de la nappe s'est abaissé de dix à quinze mètres selon le Bureau de recherches géologiques et minières. Une autre action en justice, pour prise illégale d'intérêts, en cours depuis 2016, devrait être jugée durant l'automne (cf. focus p. 5).

Une abrogation de l'autorisation dans cette nappe profonde des grès du Trias inférieur ne signerait pas la fin de l'activité économique de Nestlé Waters, soulignent les associations. La division eau de Nestlé

FOCUS

Les bons amis de la multinationale suisse

L'eau est un bien commun dont la protection relève de l'intérêt général, selon le code de l'environnement, sauf à Vittel semble-t-il. Mais Nestlé n'est pas le seul responsable. Une enquête en cours pourrait bien mettre fin à plusieurs décennies d'une gestion de la ressource au service d'intérêts privés.

Au cours d'une commission locale de l'eau, en 2016, les associations de défense de l'environnement se rendent compte que sa présidente porte le même nom qu'un cadre dirigeant de Nestlé... Contactée, l'association anticorruption Anticor¹ dénonce le fait que Claudie Pruvost a pris part à des décisions préservant les intérêts de la multinationale suisse, lorsque des scénarios d'action étaient étudiés pour remédier au déficit chronique de la nappe profonde des grès du Trias inférieur qui alimente Vittel.

Par ailleurs conseillère départementale et adjointe au maire de Vittel, commune directement bénéficiaire de l'activité de la société Nestlé, Claudie Pruvost est l'épouse de Bernard Pruvost, alors cadre supérieur de Nestlé International, qui préside La Vigie de l'eau (parmi les sept membres du bureau, trois anciens cadres de Nestlé se sont succédé)... chargée de « l'animation » de la commission locale de l'eau à partir de 2010. L'association dont il est le fondateur, financée par Nestlé Waters, est porteuse du projet du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux pour la nappe profonde dont le forage se poursuit malgré le risque d'épuisement.

Dès 2016, Anticor effectue un signalement au parquet d'Epinal qui ouvre une enquête préliminaire en décembre. Claudie Pruvost démissionne aussitôt du poste de présidente de la commission locale de l'eau qu'elle occupait depuis 2013, la Vigie de l'eau se retire également de la commission.

Deux ans plus tard, à l'été 2018, l'ex-procureur d'Epinal, Etienne Manteaux, muté à Besançon, donnait une conférence de presse en présence de l'Agence française anticorruption². Pour le magistrat, la phase d'enquête préliminaire tend à démontrer que des faits, pouvant recevoir la qualification pénale de prise illégale d'intérêts³, sont susceptibles d'avoir été commis par Claudie Pruvost et l'association Vigie de l'eau, présidée par Bernard Pruvost, qui a suivi l'élaboration du projet controversé de construction d'un pipeline pour acheminer de l'eau potable jusqu'à Vittel.

Etienne Manteaux était remplacé à Epinal par Nicolas Heitz, jusque-là conseiller au cabinet du ministère de la Justice, auprès de la garde des Sceaux Nicole Belloubet. Les associations ont pensé que ce nouveau procureur était venu pour étouffer l'affaire. Si la tentation était dans l'air, il semble bien qu'il n'en sera rien. Dernier rebondissement : la vice-présidente du tribunal de grande instance d'Epinal, chargée de l'instruction,



© DR

est l'épouse du directeur de l'embouteillage de l'usine de Vittel-Contrexéville. Pour la sérénité de l'enquête, l'affaire a été transmise au parquet de Nancy, dont le procureur a fait des confidences aux journalistes : un procès aura bien lieu contre Claudie Pruvost, vraisemblablement durant l'automne 2019, mais sera étendu à son époux et à certains services de la préfecture des Vosges. □ E. L.

1. Anticor est une association française loi 1901, dont le but est de mener des actions pour promouvoir l'éthique en politique et de lutter contre la corruption.

2. L'Agence française anticorruption est un service à compétence nationale créé par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

3. La peine maximale encourue pour la qualification pénale de prise illégale d'intérêts est de cinq ans d'emprisonnement et 500 000 euros d'amende. Dès le 3 mai 2016, un conflit d'intérêts était dénoncé dans une lettre ouverte au préfet d'Epinal, par des associations membres de la commission locale de l'eau : Association de sauvegarde des vallées et de prévention des pollutions, Oiseaux Nature, Vosges Nature Environnement.

est autorisée à prélever quatre millions de mètres cubes par an dans les deux nappes superficielles, pour la commercialisation des eaux minérales Hépar, Contrex et Vittel Grande Source. Une petite précision s'impose : lorsque Nestlé se targue d'avoir diminué ses prélèvements de 200 000 m³ environ par an dans la nappe profonde, sur le million autorisé depuis 2004, le préfet lui accordait, en 2015, 300 000 m³ supplémentaires dans la nappe supérieure (dite des Muschelkalk). Sans débat à la commission locale de l'eau. Une « compensation » jugée intolérable. Cette eau de grande qualité aurait pu servir pour approvisionner par exemple les villages de Lignéville et Dombrot-le-Sec qui manquent d'eau chaque été, où des rivières s'assèchent, où des sources se tarissent et dont certaines maisons se lézardent.

Main basse sur les terres

La multinationale ferait-elle la loi ? Par l'intermédiaire de sa filiale Agrivair, Nestlé décide qui a le droit d'exploiter dans le périmètre de la nappe supérieure des Muschelkalk et possède à ce jour 10 000 hectares de terres. Quel grand seigneur en a possédé autant sous l'Ancien Régime ? Contre une mise à disposition gratuite du terrain, les agriculteurs doivent signer une

convention qui se veut écologique, qui les soumet à un cahier des charges drastique et met en danger la viabilité des exploitations. Ainsi un agriculteur doit aller chercher de l'eau à plusieurs kilomètres, la promesse de Nestlé de lui apporter de l'eau par forage n'ayant pas été honorée. Un autre, qui voulait acheter les terres de son voisin qui se libéraient, a dû s'effacer devant Agrivair malgré un projet économique solide. On pourrait s'interroger ici sur la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, la Safer, dont le rôle est de permettre à tout porteur de projet fiable de s'installer. Dans le cahier des charges d'Agrivair, zéro pesticide et le compostage des déjections animales. Fort bien, mais c'est uniquement pour la préservation de la nappe aquifère, et on a pas entendu que la multinationale Nestlé faisait preuve dans le monde d'une grande conscience environnementale. La firme démontre sans le vouloir que les pesticides constituent un danger pour les nappes phréatiques.

Les maires dans la bataille de l'eau

Jusqu'à présent, une centaine de communes vosgiennes, sur les cinq cent sept que compte le département, ont voté à l'unanimité une délibération au conseil municipal envoyée en préfecture : « Après en avoir

débatu, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet de prélèvements dans le secteur sud-est GTI (grès du Trias inférieur) à destination des populations locales du secteur de Vittel-Contréxeville, pour permettre la valorisation marchande de la ressource GTI sud-ouest au détriment des populations locales à qui revient légalement la priorité d'usage. » Nous avons pu joindre Patrick Rambaut, après l'annonce préfectorale du 2 octobre. « Cette décision va dans notre sens, il y aura un problème sérieux dans les années à venir... Tous les acteurs doivent se mettre autour de la table pour trouver les meilleures réponses. Les maires restent mobilisés, ils sont prêts à participer et à faire des propositions. » Un point sur lequel insiste le maire de Dommartin-aux-Bois : « Il faut que les collectivités rénovent leurs réseaux d'eau potable pour réduire les fuites. Sur notre syndicat des eaux, on a des réseaux qui datent des années 1950 et sont remplacés régulièrement. Ce sont de gros investissements, mais incontournables. »

Pour Dominique Collin, maire de Domèvre-sous-Montfort, rien n'est encore réglé. « Il faut rester extrêmement vigilants pour la suite, et je me fais là le porte-parole des maires signataires d'une délibération. Y aurait-il un arrangement

Affaire Boulin : reprise des investigations

La justice vient d'ordonner une expertise médico-légale pour tenter de connaître « les causes exactes » de la mort de Robert Boulin, quarante ans après. Le corps de l'ancien ministre du Travail avait été retrouvé, au matin du 30 octobre 1979, dans les quarante centimètres d'eau de l'étang Rompu, en pleine forêt de Rambouillet (Yvelines). La thèse du suicide remise en cause depuis longtemps, la justice avait fini par ouvrir une information judiciaire pour « enlèvement, séquestration et assassinat » en septembre 2015, sous la pression de Fabienne Boulin-Burgeat, la fille de Robert Boulin. C'est dans ce cadre que le juge Denis Couhé, chargé du dossier au tribunal de Versailles (Yvelines), a donc mandaté quatre experts, le 18 septembre dernier. De quoi redonner un peu d'espoir à Fabienne Boulin. Convaincue que son père a été la cible d'un « assassinat politique » dans une guerre interne au RPR, elle a passé sa vie à se battre pour obtenir la réouverture du dossier. Et si elle a fini par obtenir gain de cause en 2015, elle se désolait depuis de « l'inertie » de la justice pour faire éclater la vérité.

Le mythe de l'AME

Ici et là, on entend souvent que l'Aide médicale d'Etat (destinée aux personnes en situation irrégulière) creuse le déficit de la Sécurité sociale. Une rengaine très répandue à

l'extrême droite. Sauf que c'est tout simplement faux. En effet, l'AME n'est pas financée par le budget de l'Assurance maladie. Elle fait partie du budget de l'Etat et n'est pas incluse dans le budget de la Sécurité sociale. Par ailleurs, son coût est marginal : des crédits de 923,7 millions d'euros avaient été prévus pour 2018 soit 0,47 % de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie. Pour rappel, l'AME permet aux personnes qui se retrouvent en situation irrégulière d'être soignées dans des conditions proches de celles qui sont en situation régulière. Et elle n'est accessible qu'après trois mois passés sur le territoire français. Trêve d'intox.

Marseille : les oubliés de la pierre

Près d'un an après le drame de la rue d'Aubagne à Marseille (l'effondrement meurtrier de trois immeubles), « il y a plus de 3 100 délogés mais aussi 100.000 personnes qui vivent dans des taudis », a indiqué la Fondation Abbé-Pierre. « Depuis un an, on s'est retrouvés dans l'urgence à gérer une crise sans précédent, maintenant il y a urgence à penser au long terme ! », a exhorté Florent Houdmon, le directeur de l'agence régionale Paca de la Fondation. Dans les Bouches-du-Rhône, selon des chiffres compilés par la Fondation Abbé-Pierre, 64 086 logements sont indignes (impropres à l'habitation, insalubres et/ou dangereux), et 115 000 sont suroccupés. Un chantier colossal. □ A. B.



© DR

entre Nestlé et l'Etat pour obtenir une compensation, chercherait-on à gagner du temps à l'approche des élections ? On est à l'abri de rien, mais j'espère que le bon sens l'emportera. » Sylvain Fransot, élu à Vioménil, faisait partie du groupe de maires réunis à Valfroicourt durant l'été 2018, à l'origine des premières délibérations. Pour lui aussi, pas question de baisser les bras. Il nous livre une réflexion que nous reproduisons fidèlement : « Je trouve déplorable que les multinationales soient sans cesse en train de dévaster la Terre, en Europe et dans le monde. On surexploite les nappes, comme toutes les ressources, et inévitablement on va le payer un jour. Ces multinationales n'en ont jamais assez, la vertu n'est pas leur qualité première. Elles sont coupables, mais il y a d'autres responsables. L'Etat devrait avoir un rôle de régulation, malheureusement ce n'est pas le cas. »

« Une démarche irréversible »

« Compte tenu de l'accélération du changement climatique, nous arriverons à faire capoter ce projet de pipeline », nous affirmait Bernard Schmitt à la mi-septembre 2019. Pour le militant associatif, un autre aspect de la question pourrait lui

donner raison. La proximité entre Peter Brabeck, PDG de Nestlé de 1997 à 2008, et Emmanuel Macron est bien connue. Ils se sont rencontrés en 2007 au sein de la commission Attali pour la libération de la croissance française. Le futur président, en poste chez Rothschild, a participé au rachat, en 2012, par Nestlé, de la filiale de nutrition infantile du groupe pharmaceutique Pfizer. De là à penser que ce rapprochement a facilité l'étouffement de critiques ou d'enquêtes, lorsque plusieurs cas de pollution ont affecté la rivière du Petit Vair qui traverse la commune de Vittel... « On sait par différents réseaux qu'Emmanuel Macron voudrait se décoller de l'étiquette Nestlé, insupportable pour lui. Ça peut nous servir. »

La 3 octobre, après l'annonce préfectorale, Bernard Schmitt nous parlait d'« une démarche irréversible ». Le jour même, un engagement oral de l'Agence de l'eau affirmait qu'aucune nouvelle autorisation de forage ne serait donnée à Nestlé ; le 18 octobre, le comité de bassin de l'agence Rhin-Meuse, situé à Metz, doit se réunir pour valider l'abandon d'un transfert d'eau par pipeline jusqu'à Vittel. « Il est clair que le préfet et l'Agence de l'eau ont reçu des directives nationales, nécessairement passées par le ministère de la Transition écologique. L'Etat est obligé de stabiliser la nappe d'ici 2021, en conformité avec la directive-cadre européenne sur l'eau, sous peine d'être pénalisé par de lourdes amendes... On a tout fait jusqu'à présent pour éluder les vraies questions. Nous voulons maintenant des décisions à très court terme. » Affaire à suivre... □

1. La présence d'eau minérale est connue depuis au moins l'époque romaine. Un petit temple, une colonnade et un hypocauste (système de chauffage par le sol) attestent de la présence d'un ancien établissement thermal.

2. Les thermes sont cédés au groupe Partouche en 2001, puis rachetés par la commune de Vittel en 2008.

3. En 1990, le ministre de la Santé était Claude Evin, son conseiller médicament était Jérôme Cahuzac.

4. Deux arrêtés ont été pris par la Dreal-Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour régulariser les activités de Nestlé Waters à Contrexéville (6 janvier 2010), puis à Vittel (16 février 2012). Un autre arrêté, pris par l'Agence régionale de la santé

(30 novembre 2012) régularise l'autorisation d'embouteillage de la Bonne Source.

5. Le Trias inférieur ou grès bigarré est l'étage stratigraphique inférieur du Trias aux premiers temps de l'ère secondaire.

6. Organisme public, le Bureau de recherches géologiques et minières fait référence dans le domaine des sciences de la Terre pour la gestion des ressources, les risques du sol et du sous-sol. C'est le service géologique national français.

7. La commission locale de l'eau comprend trois collèges. Le premier regroupe élus et représentants des établissements publics qui élisent le président ; le deuxième regroupe les représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles, des associations. Le troisième collège est composé de représentants des services de l'Etat.

8. Le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, qui vise une gestion équilibrée et durable de la ressource, à concilier les différents usages : eau potable, agriculture, protection des milieux aquatiques, industrie.

9. Les agences de l'eau sont des établissements publics du ministère en charge du développement durable.

10. Un rappel qui ne manque pas d'intérêt : à l'inverse de Nestlé, la fromagerie l'Hermitage a vu augmenter le nombre de ses salariés. De 80 en 1960, ils sont passés à 680 aujourd'hui, et 300 agriculteurs en vivent directement.

11. Jean-Pierre Vançon s'est enrichi d'une longue expérience au Bureau de recherches géologiques et minières et à Antéa, société internationale d'ingénierie et de conseil en environnement.

12. Malgré quelques averses fin août et début septembre 2019, les niveaux des cours d'eau et des nappes phréatiques sont au plus bas dans les départements des Vosges, de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, dont les préfetures ont prolongé leur arrêté sécheresse jusqu'au 31 octobre. Pour les Vosges, la prolongation de l'arrêté préfectoral, dit d'alerte renforcée, était adoptée après la réunion du 8 juillet avec le comité sécheresse.

13. Associations à l'origine du recours du 17 juillet 2019 : Fédération France Nature Environnement, Vosges Nature Environnement, Association de sauvegarde des vallées et de prévention des pollutions, Mirabel Lorraine Nature Environnement, UFC Que choisir Vosges.